

GESTION DE LA CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

de Transa sous l'angle de la responsabilité sociale

DE QUOI S'AGIT-IL?

La fabrication de produits implique de nombreux défis en matière de durabilité, notamment au sujet de l'environnement, des normes sociales ou encore du bien-être animal. En tant que détaillant, Transa est l'intermédiaire entre les marques et la clientèle.

QUEL EST LE RÔLE DE TRANSA?

Nous nous engageons activement à fournir un assortiment durable et une communication transparente et honnête sur la durabilité vis-à-vis de notre clientèle. Pour notre assortiment chez Transa, nous achetons des produits auprès de plus de 400 marques. Nous ne gérons pas de marques propres, n'entretenons donc pas de relations directes avec des sites de production et n'avons aucune influence directe sur les processus de production et les chaînes d'approvisionnement de nos marques. Voilà pourquoi il nous incombe d'autant plus de sélectionner avec soin les marques et les produits de notre assortiment et de connaître au mieux les risques dans la chaîne d'approvisionnement. Dans ce domaine, nous commençons à mettre en œuvre nos responsabilités.

Nous nous intéressons activement aux trois domaines thématiques que sont **l'impact environnemental**, la **responsabilité sociale** et le **bien-être animal**. Pour ce faire, nous avons défini des exigences claires. Notre principale responsabilité est de veiller à ce que nous vendions des produits dont la fabrication ne met en danger ni les êtres humains, ni les animaux, ni la nature.

Le présent document se concentre sur la responsabilité sociale et aborde concrètement les obligations de diligence dans ce domaine thématique. Nous nous alignons sur les recommandations de normes internationales dans le domaine de la responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement (telles que les lignes directrices de l'OCDE sur le devoir de diligence) et sur les exigences de l'initiative suisse Sustainable Textiles Switzerland.

COMMENT ASSUMONS-NOUS NOTRE RESPONSABILITÉ EN MATIÈRE DE NORMES SOCIALES DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT?

Afin de remplir nos obligations de diligence dans le domaine de la responsabilité sociale, nous procédons comme suit:

- Nous avons mis en place un dispositif d'évaluation systématique des risques pour nos marques.
- Quand nous estimons que le risque est élevé, nous mettons en œuvre des mesures ciblées pour le réduire.

DE QUELS RISQUES S'AGIT-IL?

Transa évalue chaque marque achetée à l'aide d'un système de notation des risques qui met en évidence le risque de diverses violations des droits du travail et des droits humains dans les chaînes d'approvisionnement.

Cela concerne, entre autres, des questions telles que le travail des enfants, le travail forcé, le harcèlement sexuel, ainsi que l'équité des horaires et des salaires, qui sont également énumérées dans les normes fondamentales du travail de l'OIT et d'autres conventions de l'OIT (qui définissent les droits fondamentaux du travail applicables dans le monde entier).

COMMENT EST-CE QUE TRANSA MESURE CES RISQUES POUR LES DROITS HUMAINS DANS LES CHAÎNES D'APPROVISIONNEMENT?

Notre notation du risque repose sur deux facteurs essentiels:

Risque géographique:

Le risque géographique est basé sur les pays dans lesquels une marque fait fabriquer les produits de notre assortiment. Lorsqu'une marque fabrique ses produits dans des pays présentant un risque accru de violation du droit du travail, nous la classons comme une marque à risque accru. En revanche, si une marque produit principalement dans des pays présentant un risque faible, elle est classée comme une marque à faible risque. Pour cette estimation, nous nous basons sur l'indication du pays d'origine du fabricant («Made in»-pays) et l'analy-

sons à l'aide de l'indice CSI des droits dans le monde. Cet indice montre dans quels pays les droits du travail sont le moins respectés. Il nous aide à voir où les travailleurs sont le moins protégés et nous donne également des indications sur les problèmes de droits humains qu'il ne traite pas directement.

Les pays pauvres, qui manquent d'accès à l'éducation et à la sécurité sociale, sont particulièrement touchés par les violations du droit du travail. Toutefois, les conflits et les catastrophes naturelles peuvent également accroître le risque.

L'assortiment de Transa est fabriqué dans près de 70 pays différents. Près des trois quarts de nos produits proviennent d'Asie et un quart d'Europe. Environ les trois quarts proviennent de pays présentant un risque élevé de violation du droit du travail et un quart de pays à faible risque. Nous ne proposons que très peu (0,55% en 2025) de produits provenant de pays à haut risque dans notre assortiment.

Pourquoi avons-nous autant de produits asiatiques dans notre assortiment malgré le risque accru que cela présente?

Une grande partie de l'infrastructure industrielle, y compris la main-d'œuvre qualifiée nécessaire, se trouve en Asie. Voilà pourquoi une plus importante partie de l'équipement et des vêtements outdoor est produite en Asie. L'Asie est devenue un centre de compétences majeur pour la production dans l'industrie de l'outdoor. Aujourd'hui, si nous voulons proposer un large choix d'articles, nous ne pouvons pas faire l'impasse sur l'espace de production qu'est l'Asie. En matière de qualité et d'innovation, l'Asie est géographiquement la région la plus importante pour la production de produits outdoor. En outre, Transa ne boycotte de manière générale aucun pays producteur. Nous sommes convaincus et nous savons qu'il existe également d'excellents sites de production en Asie et qu'il n'est pas possible de tirer des conclusions sur les conditions de travail uniquement en fonction de la situation géographique. Par exemple, les sites de production en Europe ne sont pas tous fiables.

La gestion des risques ne concerne donc pas seulement l'origine des produits, mais aussi et surtout la manière dont les marques assument leur responsabilité sociale. Voilà pourquoi, chez Transa, nous évaluons également la performance de durabilité des marques:

Gestion des risques des marques: l'évaluation de Transa

Au cours de cette étape, nous évaluons la manière dont les différentes marques gèrent et minimisent systématiquement les divers risques liés au droit du travail dans leurs chaînes d'approvisionnement. Pour ce faire, nous disposons de deux options:

- Une marque est membre d'une initiative multipartite dans le domaine du droit du travail ou met en œuvre le respect de normes sociales à l'aide de programmes de certification.
- Une marque révèle, de manière transparente et accessible au public, comment elle a mis en place sa propre gestion des risques.

Option 1: initiatives multipartites et certifications

Pour que nous reconnaissons qu'une initiative ou une certification est suffisante pour réduire les risques, les normes sociales qu'elle exige doivent être conformes aux normes fondamentales du travail et aux conventions de l'OIT. En outre, des contrôles réguliers et indépendants doivent être effectués sur les sites de production. Le contrôle des conditions de travail par des tiers génère de la transparence et réduit le risque de violations des droits du travail et des droits humains.

Si, dans le cadre de sa production, une marque adhère à une initiative ou met en œuvre une certification que nous considérons comme de grande qualité en matière de normes sociales, cela a un effet positif sur la notation des risques. Chez Transa, nous considérons que les certifications et initiatives suivantes réduisent suffisamment les risques: la Fair Wear Foundation, la Fair Labor Association et le Fair Trade Certified Standard. Cliquez [ici](#) pour en savoir plus sur ces normes.

Option 2: la gestion des risques propre à la marque

Si la marque ne peut adhérer à aucune des initiatives ni présenter aucune des certifications mentionnées, nous vérifions dans quelle mesure elle rend compte de ses propres efforts dans les chaînes d'approvisionnement de manière transparente. Si les informations accessibles au public, telles que la liste des sites de production ou le rapport de durabilité sur le site web, nous convainquent, elles auront également un impact positif sur la notation de la marque. Souvent, il s'agit de marques trop petites pour adhérer à l'une des initiatives multipartites mentionnées ci-dessus, mais qui sont tout de même ambitieuses en matière de durabilité.

LA NOTATION DU RISQUE TRANSA

En combinant l'origine géographique des produits avec les efforts des marques en matière de durabilité, nous obtenons une classification claire dans quatre catégories:

- **Notation A:** marques présentant un risque géographique faible et dont la gestion des risques est jugée bonne par Transa
- **Notation B:** marques présentant un risque géographique élevé et dont la gestion des risques est jugée bonne par Transa
- **Notation C:** marques présentant un risque géographique faible et dont la gestion des risques est jugée faible par Transa
- **Notation D:** marques présentant un risque géographique élevé et dont la gestion des risques est jugée faible par Transa

Voici les résultats de nos marques au cours des trois dernières années:

2023	Notation A: 1 % Notation C: 16 %	Notation B: 47 % Notation D: 36 %
2024	Notation A: 3 % Notation C: 23 %	Notation B: 45 % Notation D: 29 %
2025	Notation A: 2 % Notation C: 27 %	Notation B: 52 % Notation D: 19 %

Il s'est avéré que le secteur textile affichait déjà de bonnes performances en matière de normes sociales. Dans d'autres secteurs, la mesurabilité est parfois encore un défi majeur, car de nombreuses initiatives multipartites et certifications ne concernent que le secteur textile et la culture de la communication publique sur le thème de la responsabilité sociale, par exemple dans le domaine des équipements, est encore peu développée.

MESURES DE RÉDUCTION DES RISQUES PROFESSIONNELS 2026

Après l'identification et l'évaluation du statu quo par le biais de notre système de notation des risques, il convient également de définir des mesures visant à améliorer en permanence notre performance dans le domaine des normes sociales. Pour ce faire, nous mettons 2026 l'accent sur les mesures suivantes:

- **Retrait de marques ou de produits:** nous continuerons à prendre des mesures de déréférencement lorsque les risques sont élevés et qu'aucune mesure efficace de réduction des risques n'est envisagée.
- **Questionnaire pour évaluer les efforts des fournisseurs en matière de durabilité:** nos marques doivent remplir un questionnaire dans lequel elles présentent différents aspects de leurs actions en faveur de la durabilité. Nous souhaitons notamment en savoir plus sur leur gestion des risques en matière de normes sociales. Ces connaissances nous aideront à définir de manière efficace nos futures mesures de réduction des risques.
- **Suivi des mécanismes de traitement des réclamations:** nous prévoyons en outre de nous servir du questionnaire pour documenter et suivre systématiquement les mécanismes de traitement des réclamations de nos marques.
- **Vérification des normes de durabilité supplémentaires pour l'assortiment non textile:** nous évaluerons s'il existe d'autres normes pertinentes (p. ex., certifications ou affiliations) qui pourraient être reconnues comme facteurs d'atténuation des risques au regard de nos exigences et être répertoriées comme telles.

Nous évaluons chaque année l'efficacité des mesures, puis nous les remettons en question d'un œil critique à l'aide d'évaluations et, si nécessaire, nous les développons.